

- du FEDER, on espère une véritable politique régionale communautaire, supprimant les critères nationaux de répartition des aides et les remplaçant par des critères d'objectifs communs. La priorité devrait être donnée aux investissements d'infrastructures. Cela est possible si dans le cadre du FEDER on réfléchissait à un plan européen (ou à une planification européenne);
- du FSE (Fonds Social Européen), on guette des directives concernant la politique sociale. On songe par exemple à des propositions concrètes d'harmonisation en matière de durée de travail (en souhaitant surtout une réduction) et d'âge de départ à la retraite. Le FSE pourrait ensuite tenter d'harmoniser les législations sociales en Europe.<sup>14</sup>

C'est cependant une dernière proposition du CSI qui retient l'attention: dès 1977, il souhaite la constitution d'une Union économique et monétaire européenne. Aux yeux du Conseil, l'avenir de la région en dépend énormément, car elle permettrait de résoudre ces déséquilibres et ces disparités de change dans cet espace aux complémentarités évidentes. Ceux-ci faussent les conditions de concurrence et les conditions d'emploi. Cette Union conditionnerait progressivement une harmonisation des politiques économiques.<sup>15</sup>

Le CSI attend ainsi des instances communautaires une politique qui favorise l'intégration de cet espace transfrontalier. Mais en même temps, l'expérience de cet espace Saar-Lor-Lux en marche vers son intégration pourrait servir de matrice pour le renforcement des politiques européennes. Elle définirait un bout d'Europe qui aurait surmonté les clivages nationaux pour forger une communauté de destin, car la réalisation du programme souhaité entraînerait la mise en place d'initiatives et de politiques transfrontalières. De surcroît, les perspectives envisagées dépasseraient le simple cadre économique, pour tracer les contours d'un espace social régional. Cela rendrait l'Europe tangible aux salariés, car si les centrales syndicales sont acquises au processus de la construction européenne, leurs adhérents (notamment à la base) sont loin de percevoir l'utilité et les répercussions positives du phénomène. Voilà pourquoi on peut, au moins en théorie, considérer cette expérience du CSI comme une tentative, sur un coin d'Europe, de mettre l'Europe en marche. Et d'insister sur le fait que sans Europe sociale, elle ne se mettra pas en marche.

Si l'on se tourne vers les pouvoirs publics, vers les instances communautaires, voire le patronat pour la concrétisation de cet objectif, celui-ci interpelle également les syndicats et il est nécessaire de se pencher sur les efforts faits, et les difficultés rencontrées par le CSI pour donner corps à cet ambitieux dessein, car il faut mobiliser adhérents et militants.

<sup>14</sup> FO Hebdo, n° 1556, 28 juin 1978.

<sup>15</sup> Communautés européennes. Informations syndicales, n° 1/ 1977.